

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 23 juin 2022.

Le vingt-trois juin deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le dix-sept juin deux mille vingt-deux s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, M. Michel PICARD, Mme Laurence TEREKENKO, M. Philippe HOGOMMAT, Mme Laura BELLOIS, Adjointes au Maire. Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, M. Laurent BOULA (arrivé à 20h42, absent délibération n°1, 2 et 3), M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, Mme Amandine MARTINEZ (arrivée à 20h15, absente délibération n°1), Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Mickaël MARC, Mme Virginie THERIZOLS, M. Franck GAILLOT, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Danièle DUBREIL	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
M. Christian DANDRIMONT	à	M. Claude MATHON
M. Olivier MEDROS	à	Mme Laurence TEREKENKO
Mme Coline OLIVIER	à	Mme Caroline OLIVIER
Mme Anne-Marie BESNOUIN	à	Mme Christine ROBERT
Mme Barbara LEVESQUE	à	Mme Jennifer BALLAND
M. Daniel HEQUET	à	Mme Nicole SIEPI

ABSENT :

M. Nassim KERBACHI
M. Guillaume GINGUENE
M. Sylvain LANDEMAINE

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Mme Laurence TEREKENKO

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

**133.06.2022 RESSOURCES HUMAINES
CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**

Résumé :

Aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique entrée en vigueur le 1^{er} mars 2022, reprenant notamment l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi il appartient à l'organe délibérant de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Enjeux et objectifs :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2022

Affichage : 28/06/2022

Il apparaît nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs approuvé par le conseil municipal du 14 avril 2022, et de créer et supprimer les postes liés :

- A des mouvements de personnel
- A des réorganisations afin d'assurer le bon fonctionnement des services

Présentation du projet :

Il est donc proposé à l'assemblée de créer et de supprimer les emplois ci-dessous :

A créer	A supprimer	Observations
3 emplois permanents à temps complet d'animateurs sur le grade d'adjoint d'animation		Pérennisation d'animateurs vacataires sur le grade d'adjoint d'animation
1 emploi permanent de professeur de musique sur le grade d'assistant enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet 10h/20h	1 emploi permanent de professeur de musique sur le grade d'assistant enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet 9h/20h	Création d'un atelier de musique assistée par ordinateur
	1 emploi permanent à temps complet d'agent de stade sur le grade d'adjoint technique	Départ à la retraite d'un gardien d'équipement sportif et réorganisation du service sport / jeunesse
1 emploi permanent à temps complet d'animateur jeunesse (informateur jeunesse et référent du CMJ) sur les grades des cadres d'emploi d'animateur et d'adjoint d'animation		Réorganisation du service sport / jeunesse
1 emploi permanent de chef d'équipe des agents espaces verts à temps complet sur les grades des cadres d'emploi d'agent de maîtrise et d'adjoint technique	1 emploi permanent de chef d'équipe des agents espaces verts à temps complet sur le grade d'agent de maîtrise	Départ d'un agent pouvant être remplacé par un agent d'un grade différent
1 emploi permanent d'agent des espaces verts à temps complet sur les grades des cadres d'emploi d'agent de maîtrise et d'adjoint technique	1 emploi permanent d'agent des espaces verts à temps complet sur le grade d'adjoint technique	Départ d'un agent pouvant être remplacé par un agent d'un grade différent
1 emploi permanent de gardien d'équipement sportif à temps complet sur les grades des cadres d'emploi d'agent de maîtrise et d'adjoint technique	1 emploi permanent de gardien d'équipement sportif à temps complet sur le grade d'adjoint technique	Départ d'un agent pouvant être remplacé par un agent d'un grade différent
1 emploi permanent d'agent polyvalent pour le patrimoine à temps complet sur les grades des cadres d'emploi d'agent de maîtrise et d'adjoint technique (peut être pourvu par un PEC)	1 emploi permanent d'électricien à temps complet sur le grade d'agent de maîtrise principal	Départ d'un agent pouvant être remplacé par un agent d'un grade différent
1 emploi permanent d'auxiliaire de puériculture à temps complet sur les grades du cadre d'emploi d'auxiliaires de puériculture	1 emploi permanent d'éducatrice de jeunes enfants sur le grade d'éducateur de jeunes enfants	Réorganisation de la structure
1 emploi permanent d'auxiliaire de puériculture à temps complet sur	1 emploi permanent d'auxiliaire de puériculture à temps	Départ d'un agent pouvant être remplacé par un agent d'un grade différent

les grades du cadre d'emploi d'auxiliaires de puériculture	complet sur le grade d'adjoint technique	
1 emploi permanent de psychologue à temps non complet 21h/35h sur le grade de psychologue de classe normale	2 emplois permanents de psychologue à temps non complet 15h45/35h et 16h/35h sur le grade de psychologue de classe normale	Réorganisation des missions
12 Créations	10 Suppressions	En réalité aucune hausse des effectifs car postes correspondants précédemment supprimés

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

VU la délibération n°084.04.2022 du 14 avril 2022, modifiant le tableau des effectifs,

VU le tableau des emplois permanents annexé,

VU l'avis favorable à l'unanimité du comité technique du 9 juin 2022,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission plénière du 13 juin 2022,

CONSIDERANT le tableau des effectifs existant,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs et de créer et supprimer les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

Article 1 :

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs, comme suit :

De créer au 1^{er} septembre 2022 :

3 emplois permanents à temps complet d'animateurs sur le grade d'adjoint d'animation

1 emploi permanent de professeur de musique sur le grade d'assistant enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 10h/20h

1 emploi permanent à temps complet d'animateur jeunesse (informateur jeunesse et référent du CMJ) sur les grades des cadres d'emploi d'animateur et d'adjoint d'animation

1 emploi permanent de chef d'équipe des agents espaces verts à temps complet sur les grades des cadres d'emploi d'agent de maîtrise et d'adjoint technique

1 emploi permanent d'agent des espaces verts à temps complet sur les grades des cadres d'emploi d'agent de maîtrise et d'adjoint technique

1 emploi permanent de gardien d'équipement sportif à temps complet sur les grades des cadres d'emploi d'agent de maîtrise et d'adjoint technique

1 emploi permanent d'agent polyvalent pour le patrimoine à temps complet sur les grades des cadres d'emploi d'agent de maîtrise et d'adjoint technique (peut être pourvu par un PEC)

2 emplois permanents d'auxiliaire de puériculture à temps complet sur les grades du cadre d'emploi d'auxiliaires de puériculture

1 emploi permanent de psychologue à temps non complet 21h/35h sur le grade de psychologue de classe normale

Du supprimer au 1^{er} septembre 2022 :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2022

Affichage : 27/06/2022

1 emploi permanent de professeur de musique sur le grade d'assistant enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 9h/20h

1 emploi permanent à temps complet d'agent de stade sur le grade d'adjoint technique

1 emploi permanent de chef d'équipe des agents espaces verts à temps complet sur le grade d'agent de maîtrise

1 emploi permanent d'agent des espaces verts à temps complet sur le grade d'adjoint technique

1 emploi permanent de gardien d'équipement sportif à temps complet sur le grade d'adjoint technique

1 emploi permanent d'électricien à temps complet sur le grade d'agent de maîtrise principal

1 emploi permanent d'éducatrice de jeunes enfants sur le grade d'éducateur de jeunes enfants

1 emploi permanent d'auxiliaire de puériculture à temps complet sur le grade d'adjoint technique

2 emplois permanents de psychologue à temps non complet 15h45/35h et 16h/35h sur le grade de psychologue de classe normale

Article 2 :

PRECISE que les emplois créés seront pourvus par des fonctionnaires titulaires de ces grades, ou en l'absence de ces fonctionnaires, par des agents contractuels justifiant nécessairement des diplômes requis pour se présenter aux concours correspondants au niveau du poste demandé ou d'une expérience professionnelle équivalente. La rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade concerné.

Article 3 :

AUTORISE, en l'absence de fonctionnaires ou si la candidature d'un agent contractuel présente un avantage déterminant en matière d'expérience, de formation, ou de compétence, le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, dont les candidatures correspondantes aux missions recherchées. La rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade de recrutement.

Article 4 :

PRECISE que les dispositions autorisant le recours aux contractuels suivront les évolutions réglementaires et législatives.

Article 5 :

PRECISE que le tableau des emplois permanents est annexé à la présente délibération.

Article 6 :

Les crédits sont inscrits au budget : Chapitre 64

Article 7 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 23 juin 2022
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Le Maire

Jean-Michel LEVESQUE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2022

Affichage : 28/06/2022

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES

	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er juillet 2022
EMPLOIS FONCTIONNELS			2	0	0	2
Directeur général des services	1	0	1			1
Directeur général adjoint des services	1	0	1			1
Directeur des services techniques	0	0	0			0
FILIERE ADMINISTRATIVE			61,8571	0	0	61,8571
Attaché hors classe	1	0	1			1
Attaché principal	2	0	2			2
Attaché	6	0	6			6
Collaborateur de cabinet	1	0	1			1
Rédacteur principal 1ère classe	4	0	4			4
Rédacteur principal 2ème classe	2	0	2			2
Rédacteur	12	0	12			12
Adjoint administratif principal de 1ère classe	7	0	7			7
Adjoint administratif principal de 2ème classe	13	0,8571	13,8571			13,8571
Adjoint administratif	13	0	13			13
FILIERE TECHNIQUE			102,151	4	6	100,151
Ingénieur principal	1	0	1			1
Ingénieur	3	0	3			3
Technicien principal de 1ère classe	2	0	2			2
Technicien principal de 2ème classe	3	0	3			3
Technicien	2	0	2			2
Agent de Maîtrise principal	6	0	6			5
Agent de Maîtrise	5	0	5			4
Adjoint technique principal de 1ère classe	9	0	9			9
Adjoint technique principal de 2ème classe	13	0	13			13
Adjoint technique	55	3,151	58,151	4	4	58,151
FILIERE SOCIALE			16	0	0	16

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2022
Affichage : 28/06/2022**ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL****TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES**

	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er juillet 2022
ATSEM principal de 1ère classe	5	0	5			5
ATSEM principal de 2ème classe	9	0	9			9
Assistant socio-éducatif	2	0	2			2
FILIERE MEDICO-SOCIALE			63,6921	3	3	63,6921
Puéricultrice Cadre de santé	0	0	0			0
Infirmière soins généraux hors classe	2	0	2			2
Infirmière de classe normale	1	0	1			1
Educateur de jeunes enfants	3	0	3		1	2
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	0	1			1
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	4	0	4			4
Auxiliaire de puériculture de classe normale	12	0	12	2		14
Agent social	8	0,5	8,5			8,5
Assistantes maternelles	31	0	31			31
Médecin	0	0,285	0,285			0,285
Psychologue	0	0,9071	0,9071	1	2	-0,0929
FILIERE SPORTIVE				0	0	4
Educateur A.P.S	1	0	1			1
Educateur A.P.S. ppal 2ème classe	3	0	3			3
FILIERE CULTURELLE			16,6	1	1	16,6
Bibliothécaire	0	0	0			0
Assistant d'enseignement artistique ppal de 1ère classe	3	1,6	4,6	1	1	4,6
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1	3,7	4,7			4,7
Assistant d'enseignement artistique	1	0,3	1,3			1,3
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ppal de 1ère classe	2	0	2			2

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES

	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er juillet 2022
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ppal de 2ème classe	1	0	1			1
Adjoint du patrimoine ppal de 1ère classe	0	0	0			0
Adjoint du patrimoine ppal de 2ème classe	1	0	1			1
Adjoint du patrimoine	2	0	2			2
Professeur de danse	0	0	0			0
FILIERE ANIMATION			52,751	4	0	56,751
Animateur principal de 1ère classe	2	0	2			2
Animateur principal de 2ème classe	1	0	1			1
Animateur	2	0	2			2
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	2	0	2			2
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	4	0,4285	4,4285			4,4285
Adjoint d'animation principal de 2ème classe cantine	0	6,855	6,855			6,855
Adjoint d'animation cantine	0	3,4275	3,4275			3,4275
Adjoint d'animation	23	8,04	31,04	4		35,04
FILIERE POLICE			7	0	0	7
Chef de service de police municipale	1	0	1			1
Brigadier chef principal de police	3	0	3			3
Gardien-brigadier de police	3	0	3			3
EMPLOIS NON CITES			1,09	0	0	1,09
Permanence Entre aide Emploi	0	0,09	0,09			0,09
Emploi avenir	1	0	1			1
CUI	0	0	0			0
[...]						
TOTAL GENERAL	297	30,1412	327,1412	12	10	329,1412

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504768-20220623-133062022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2022

Affichage : 28/06/2022